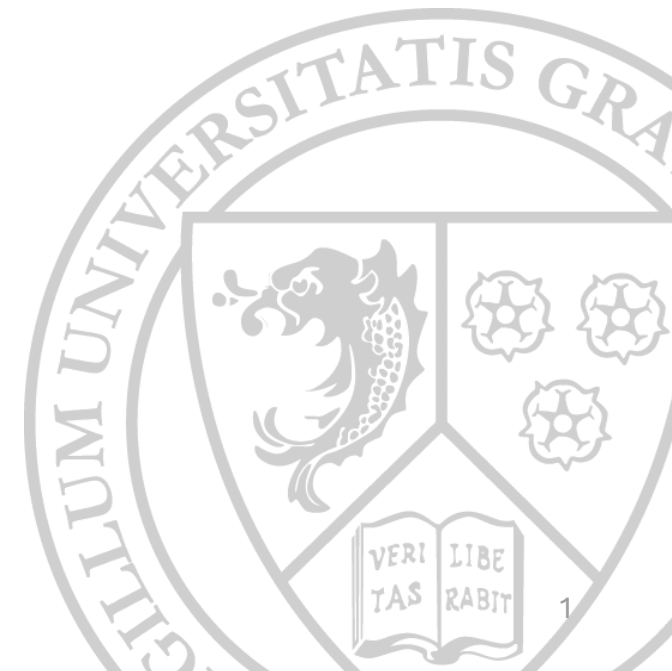


Projet de Plan des Achats responsables de l'UGA



Enjeux liés à l'adoption d'un Plan des Achats responsables à l'UGA



- **Obligation législative** pour toute personne publique dont le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions d'€ HT d'adopter un **schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER)** comportant obligatoirement :
 - Des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés
 - Des éléments à caractère écologique visant notamment à réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie, d'eau et de matériaux
 - Les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel des objectifs déterminés (indicateurs précis, suivi publié tous les deux ans).
- **Part des achats dans le BGES consolidé de l'UGA = 35% en 2023**



Les 5 engagements de l'UGA pour des achats responsables

1. Placer l'exigence environnementale au cœur de nos décisions d'achat
2. Accélérer la transition vers l'économie circulaire, la réduction et la prévention des déchets

**AXE
ENVIRON-
NEMENTAL**

**AXE
SOCIAL**

3. Soutenir l'emploi inclusif et promouvoir l'égalité professionnelle

**AXE
COORDI-
NATION**

**AXE
ECONO-
MIQUE ET
ETHIQUE**

5. Promouvoir, développer et piloter la politique d'achats responsables

4. Garantir une commande publique accessible et éthique



PLACER L'EXIGENCE ENVIRONNEMENTALE AU CŒUR DE NOS DECISIONS D'ACHAT

OBJECTIFS CHIFFRÉS, JALONS COMMUNS ET INDICATEURS ASSOCIÉS

→ Pérenniser l'intégration systématique de dispositions environnementales (sous forme de critères et/ou de clauses) dans l'ensemble des marchés de l'UGA, en application de la réglementation nationale

> *Part des marchés intégrant des clauses et/ou des critères environnementaux*

→ D'ici 2030, dans le cadre de l'analyse des offres, et parmi l'ensemble des critères retenus (prix, valeur technique, etc.), la pondération des critères environnementaux est fixée à :

- Au moins 10% pour l'ensemble des marchés de travaux et de prestations associées
- Au moins 20% pour l'ensemble des marchés de services et de fournitures (incluant les achats scientifiques)

> *Part attribuée aux critères environnementaux pour les marchés notifiés supérieurs à 40 000€ HT :*

- *Pour les travaux et prestations associées*
- *Pour les services et fournitures*

→ D'ici 2030, au moins 10% des consultations prévoient un critère de sélection des offres relatif au cycle de vie et/ou au coût global (en lieu et place du critère prix)

> *Part des consultations avec un critère de sélection des offres relatif au cycle de vie et/ou au coût global*



OBJECTIFS CHIFFRÉS, JALONS COMMUNS ET INDICATEURS ASSOCIÉS (suite)

→ D'ici 2027, 100% des acheteurs des services centraux sont formés à l'analyse du cycle de vie et du coût global

> *Part des acheteurs des services centraux formés à l'analyse du cycle de vie et du coût global*

→ D'ici 2028, un outil permettant les analyses du cycle de vie et du coût global est mis en place

> *Un outil permettant les analyses du cycle de vie et du coût global est disponible*

→ D'ici 2030, au moins 10% des consultations prévoient un critère de sélection des offres relatif au cycle de vie et/ou au coût global (en lieu et place du critère prix)

> *Part des consultations avec un critère de sélection des offres relatif au cycle de vie et/ou au coût global*



ACTIONS À POURSUIVRE OU À METTRE EN ŒUVRE

- ***Ancrer la sobriété dans les pratiques d'achat, en recourant prioritairement aux alternatives à l'achat et en interrogeant systématiquement le juste besoin :***
 - Structurer une réflexion collective visant à diminuer le recours à l'achat
 - Développer des solutions pour mutualiser l'utilisation des équipements au sein de l'UGA
 - Dans le cadre des opérations de rénovation et de déconstruction, identifier les produits et matériaux susceptibles d'être orientés vers le réemploi en interne
 - Encourager et accompagner la réparation des biens et équipements en étudiant les possibilités en interne (ex. à travers la formation d'agents) et/ou auprès de prestataires (ex. à travers l'identification de filières de réparation, au sein de l'ESS notamment)
 - Encourager le recours à la location plutôt que l'achat de biens lorsque cela s'y prête



ACTIONS À POURSUIVRE OU À METTRE EN ŒUVRE

> Améliorer la prise en compte des considérations environnementales dans les marchés

- Réaliser annuellement une programmation prévisionnelle pour identifier les marchés à fort enjeux environnementaux dans chaque domaine d'achat
- Partager entre acheteurs un clausier de critères environnementaux cohérents avec les exigences de l'établissement, intégrant notamment ses obligations réglementaires et les nouvelles pratiques (éco-conception, normes et labels environnementaux, commerce équitable, livraison responsable, production de bilans GES, performance énergétique...). Faire évoluer ce clausier en fonction des retours d'expériences des marchés passés.
- Mobiliser les compétences internes et réseaux externes pour une aide technique sur les modalités d'application des nouvelles réglementations environnementales
- Généraliser une pondération significative des critères environnementaux dans l'analyse des offres, en l'ajustant selon le domaine d'achat et en s'appuyant sur des ressources externes.
S'assurer de l'objectivité de ces critères, de leur facilité d'analyse et leur vérifiabilité afin d'améliorer leur contrôle



PLACER L'EXIGENCE ENVIRONNEMENTALE AU CŒUR DE NOS DECISIONS D'ACHAT**ACTIONS À POURSUIVRE OU À METTRE EN ŒUVRE****> Introduire progressivement une approche d'analyse en coût global et en cycle de vie**

- Former les acheteurs des services supports à l'analyse du cycle de vie et du coût global, notamment pour leur permettre par la suite de proposer des temps de formation aux prescripteurs (chargés d'opérations, élus...)
- Se doter d'outils et de moyens d'aide à l'analyse en cycle de vie et en coût global
 - en adaptant le cadre de réponse technique à l'approche d'analyse du cycle de vie et/ou les pièces financières au coût global
 - en se dotant d'outils spécifiques élaborés, si possible, dans le cadre de l'UGA
 - en ayant recours à des assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) spécialisés lorsque la complexité d'évaluation est trop importante

> Intégrer les enjeux environnementaux dans les habitudes d'achat de l'établissement

- Cadrer les achats au travers de règles propres à chaque domaine et outiller le prescripteur pour l'accompagner à s'interroger sur son besoin (par ex. arbre de décision), les incidences de cet achat et les éventuelles alternatives existantes (par ex. mutualisation, location, etc.)
- Veiller à ce que les marchés relatifs aux constructions ou rénovations lourdes intègrent une part significative d'acquisition de matériaux biosourcés, issus du réemploi ou à faible impact carbone, tout en s'assurant de la soutenabilité de la démarche
- Encourager le regroupement des commandes pour réduire les incidences environnementales (livraisons, emballages...)
- Systématiser l'information de la communauté sur l'impact écologique de chaque achat de l'établissement
- Promouvoir, auprès de la communauté, les bonnes pratiques d'achats au regard des considérations environnementales

ACCELERER LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, LA REDUCTION ET LA PREVENTION DES DECHETS

OBJECTIFS CHIFFRÉS, JALONS COMMUNS ET INDICATEURS ASSOCIÉS

Bien que non directement soumise aux obligations de l'article 58 de la loi AGEC (anti-gaspillage économie circulaire) obligeant certains acheteurs à acquérir des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, l'UGA souhaite y répondre dans une logique de réduction de son impact environnemental. Elle s'engage donc à répondre aux exigences de l'article 58 de la loi AGEC, sur les segments définis ci-dessous.

→ D'ici 2030, une part minimale de produits réutilisés, réemployés ou recyclés est atteinte, soit par l'achat de ces produits, soit par des transferts internes au sein de l'UGA, pour les domaines suivants :

- 25 % de produits issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et recyclables pour le mobilier de bureau et de salles de réunion (sièges, chaises, tables, armoires, bureaux...) (AB.02)
- 30 % de produits issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et recyclables pour les terminaux de téléphonie mobile et fixe (IG01 et IG02)
- 30 % de produits issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et recyclables pour le matériel de reprographie et d'impression (petit matériel de reprographie et d'impression, type scanners et imprimantes ; hors photocopieurs, copieurs et consommables associés) (AC23 et IA21)
- 50 % de produits intégrant des matières recyclées et recyclables pour les petites fournitures et petits équipements de bureau (AB01)
- 40 % de produits intégrant des matières recyclées et recyclables pour la papeterie (papier) (AC.01)
 - Sous réserve d'une expérimentation qui sera initiée dans une sélection de bâtiments pour juger de la faisabilité technique de cet objectif
- 10% de produits issus du réemploi ou de la réutilisation pour les équipements scientifiques

> *Part de produits issus du réemploi et/ou de la réutilisation et/ou intégrant des matières recyclées et recyclables pour chaque domaine concerné (exprimée en quantité de biens achetés ou transférés entre structures en interne).*

ACCELERER LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, LA REDUCTION ET LA PREVENTION DES DECHETS

OBJECTIFS CHIFFRÉS, JALONS COMMUNS ET INDICATEURS ASSOCIÉS (suite)

→ D'ici 2028, les outils nécessaires au suivi des parts de produits réutilisés, réemployés ou recyclés de chaque domaine d'achat sont mis en place

> *Les outils permettant le suivi des parts de produits réutilisés, réemployés ou recyclés de chaque domaine d'achat sont disponibles*

→ D'ici 2027, une plateforme interne de don et de prêt de matériels est mise en place

> *La plateforme interne de don et de prêt de matériels est disponible*

→ D'ici 2027 et dès lors que l'objet du marché s'y prête, des clauses d'exécution et/ou des critères de sélection sont systématiquement intégrés sur :

- o La prévention et la réduction des déchets : réduction des emballages (plastique notamment), gestion responsable des déchets, limitation du gaspillage, utilisation de produits à usage unique...
- o La réparabilité : disponibilité des pièces, indice de réparabilité...

> *Part des marchés concernés intégrant des clauses d'exécution et/ou des critères de sélection sur :*

- *La prévention et la réduction des déchets*
- *La réparabilité*



ACCELERER LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, LA REDUCTION ET LA PREVENTION DES DECHETS

ACTIONS À POURSUIVRE OU À METTRE EN ŒUVRE

> Accroître la part de réemploi dans les achats et le recours à l'économie circulaire

- Identifier les besoins et possibilités d'achat de produits issus du réemploi dans les habitudes d'achat de l'établissement
- Développer la veille, le sourçage et l'interconnaissance avec les fournisseurs proposant du matériel de seconde main ou de réemploi
- Sensibiliser les usagers et former les acteurs de la chaîne d'achat à l'économie circulaire et ses enjeux
- Valoriser l'économie circulaire dans le choix de l'offre, notamment par l'intermédiaire des variantes et en tenant compte de l'intégralité du cycle de vie de l'achat
- Définir une part minimale d'achat de réemploi et de réutilisation dans chacun des segments d'achat, en cohérence avec les obligations réglementaires des acteurs publics et les ambitions de l'établissement
- Travailler avec les prescripteurs pour orienter les marchés vers du matériel reconditionné, en utilisant des variantes ou en définissant un cahier des charges spécifique, par exemple pour les équipements scientifiques
- Développer des solutions pour mutualiser l'utilisation des équipements en interne, voire avec des acteurs extérieurs, en mettant en place un modèle économique associé



ACCELERER LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, LA REDUCTION ET LA PREVENTION DES DECHETS

ACTIONS À POURSUIVRE OU À METTRE EN ŒUVRE

> *Contribuer à la prévention et à la réduction des déchets*

- Identifier les domaines d'achats fortement producteurs de déchets ou consommateurs de ressources pour adapter le niveau d'exigences des considérations environnementales
- Dans le cadre des opérations de rénovation et de déconstruction, identifier les produits et matériaux susceptibles d'être orientés vers des filières spécifiques
- Limiter l'acquisition d'appareils ou de solution engendrant des consommables jetables (piles, gaz, cartouches...)
- Exclure les achats de plastique à usage unique dans les marchés, hormis dans les cas d'usages spécifiques avec une absence d'alternative, pour lesquels la recherche d'un substitut doit être encouragée et valorisée
- Demander aux fournisseurs la livraison des produits dans des emballages adaptés au contenu, réutilisables et issus de matériaux biosourcés et leur imposer le traitement des déchets pour certaines prestations particulières. Assurer un suivi lors de la réception des commandes pour veiller au respect de l'engagement.
- Cibler les structures et les projets à accompagner prioritairement dans la réduction des déchets associés (ex. TP de chimie)



ACCELERER LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, LA REDUCTION ET LA PREVENTION DES DECHETS

ACTIONS À POURSUIVRE OU À METTRE EN ŒUVRE

> *Repousser et anticiper la fin de vie des équipements*

- Généraliser les clauses et les critères sur la durée minimale de disponibilité des pièces, de garantie ou sur l'interopérabilité. S'assurer de la disponibilité des pièces et du coût associé, en demandant aux candidats de les préciser à travers un BPU spécifique
- Adopter une approche tenant compte de la durabilité de l'achat lors de l'analyse des offres, à travers par ex. un indice de durabilité
- Étudier la possibilité d'intégrer dans les marchés des clauses de reprise des équipements remplacés
- Améliorer la connaissance des habitudes et pratiques internes de réparation des structures, notamment pour étudier l'intérêt de conclure des contrats de maintenance
- Mettre en place des processus de cession de matériel auprès d'associations, d'éco-organismes ou à destination du secteur du réemploi.



SOUTENIR L'EMPLOI INCLUSIF ET PROMOUVOIR L'EGALITE PROFESSIONNELLE

OBJECTIFS CHIFFRÉS, JALONS COMMUNS ET INDICATEURS ASSOCIÉS

→ A partir de 2026, tous les nouveaux marchés dont le montant est supérieur aux seuils européens intègrent des considérations d'exécution relatives au domaine social ou à l'emploi (notamment en faveur des personnes défavorisées), en application de la réglementation nationale

> *Part des marchés dont le montant est supérieur aux seuils européens intégrant des considérations d'exécution relatives au domaine social ou à l'emploi*

→ D'ici 2028, 40% des marchés dont le montant est inférieur aux seuils européens intègrent des considérations sociales (clauses et/ou critères)

> *Part des marchés dont le montant est inférieur aux seuils européens intégrant des considérations sociales*

→ D'ici 2030, au moins 3 consultations par an prévoient un lot réservé

> *Nombre annuel de consultations prévoyant un lot réservé*

→ D'ici 2029, la totalité des marchés, lorsque cela est applicable, comprend une clause et/ou un critère relatif à l'égalité femmes/hommes et à la lutte contre la discrimination

> *Part des marchés comprenant une clause relative à l'égalité femmes/hommes et à la lutte contre la discrimination ; dont part des marchés de service ou travaux attribution*



SOUTENIR L'EMPLOI INCLUSIF ET PROMOUVOIR L'EGALITE PROFESSIONNELLE**ACTIONS À POURSUIVRE OU À METTRE EN ŒUVRE****> Faciliter l'accès aux structures de l'économie sociale et solidaire ou poursuivant une finalité sociale à travers leur activité (ESAT, SIAE, EA...)**

- Renforcer la connaissance et les relations avec ces structures, notamment à travers les plateformes de mise en relation entre acheteurs et fournisseurs inclusifs (ex. *Le marché de l'inclusion*), les chambres régionales de l'ESS (CRESS) ou dans le cadre des sourçages
- Identifier les besoins pouvant être destinés à ces structures afin de mieux les informer sur les prévisions d'achats de l'établissement et d'identifier ceux auxquels elles seraient en mesure de répondre (notamment à travers des marchés réservés ou des heures d'insertion)
- Adapter les marchés à leur activité et leurs exigences spécifiques (allotissement plus fin et lots réservés)
- Développer le recours à des facilitateurs pour accompagner et suivre la mise en place des clauses sociales dans les marchés
- Mettre en place des outils afin de faciliter l'identification de ces structures dans le logiciel financier notamment

> Améliorer la prise en considération des engagements sociaux dans les marchés

- Dans les marchés s'y prêtant, généraliser la prise en considération de critères sociaux dans l'analyse des offres, en l'ajustant selon le domaine d'achat et en s'assurant de leur objectivité, validité juridique, facilité d'analyse et vérifiabilité afin d'améliorer leur contrôle
- Cadrer les réponses des candidats et identifier des outils d'aide à l'analyse des offres pour en faciliter le traitement
- Améliorer la connaissance des stratégies des opérateurs en matière sociale et encourager la pratique d'analyse comparative sur les engagements sociaux afin de les inciter à une démarche d'amélioration continue

ACTIONS À POURSUIVRE OU À METTRE EN ŒUVRE

> Renforcer la prise en compte, dans les marchés, des considérations relatives à la qualité de l'emploi et des pratiques des employeurs, notamment en matière d'égalité professionnelle

- Mettre en avant, dans les documents de la consultation, les interdictions de soumissionner liées aux discriminations ou au non-respect des politiques d'égalité
- Intégrer des sous-critères spécifiques permettant d'évaluer les mesures et plans de progrès mis en œuvre par le candidat afin de garantir l'égalité salariale et des conditions de travail entre hommes et femmes, la diversité, l'égalité des chances, la lutte contre le harcèlement, l'inclusion de personnes en situation de handicap, l'insertion professionnelle et l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi, etc.
- Mettre en place un clausier spécifique et des outils d'analyse permettant l'évaluation des considérations relatives à la promotion de l'égalité femmes/hommes et à la lutte contre la discrimination
- Renforcer la vigilance portée sur les candidatures en vue d'exclure les opérateurs condamnés pour des pratiques discriminatoires



GARANTIR UNE COMMANDE PUBLIQUE ACCESSIBLE ET ETHIQUE

OBJECTIFS CHIFFRÉS, JALONS COMMUNS ET INDICATEURS ASSOCIÉS

→ D'ici 2027, rédiger et diffuser une charte de déontologie auprès de l'ensemble des acteurs de la commande publique, au sein et hors de l'UGA.

> *La charte de déontologie est communiquée et rendue accessible à l'ensemble des parties prenantes internes et externes*

→ D'ici 2029, la totalité des marchés proposent des documents de consultation simplifiés (règlement de consultation, cadre de réponse technique et/ou financier)

> *Part des marchés comprenant des documents de consultation simplifiés (règlement de consultation, cadre de réponse technique et/ou financier)*



GARANTIR UNE COMMANDE PUBLIQUE ACCESSIBLE ET ETHIQUE

ACTIONS À POURSUIVRE OU À METTRE EN ŒUVRE

> *Améliorer l'interconnaissance avec les acteurs économiques, notamment les TPE et PME*

- Renforcer les relations avec les acteurs économiques, notamment à travers des temps d'échange par le biais de leurs chambres consulaires ou leurs fédérations professionnelles, la participation à des salons professionnels ou dans le cadre des sourçages
- Publier annuellement les prévisions d'achats et de renouvellement des marchés

> *Adapter et simplifier les marchés*

- Faciliter la réponse aux marchés notamment à travers l'adaptation de l'allotissement ; la simplification et l'homogénéisation des documents de candidature ; l'adaptation des délais de réponses selon les consultations ; la facilitation des candidatures de groupements d'entreprises ; la mise à disposition d'aide à la compréhension des pièces et procédures de passation (guide, fiches d'accompagnement...)
- Poursuivre la communication sur les motifs de rejet des offres
- Etudier les possibilités de caractériser la nature des fournisseurs (ex. TPE, PME...) pour améliorer leurs délais de paiement
- Adapter le montant des pénalités et permettre au titulaire de communiquer ses observations en amont de leur application



GARANTIR UNE COMMANDE PUBLIQUE ACCESSIBLE ET ETHIQUE

ACTIONS À POURSUIVRE OU À METTRE EN ŒUVRE

> *Encourager une commande publique innovante*

- Encourager la proposition de variantes en les autorisant sans que la réponse à l'offre de base ne soit obligatoire. Proposer un cadre de réponse précis et se former à leur analyse pour permettre de les comparer aux autres offres et de les juger efficacement
- Développer la conclusion de marchés sans publicité ni mise en concurrence pour les marchés de travaux, fournitures et services innovants inférieurs à 100 000 € HT

> *Veiller à l'impartialité des achats*

- Poser un cadre en matière de déontologie de l'achat public (Charte de déontologie)
- Développer des formations et actions de sensibilisation sur l'éthique dans les achats pour les agents et acteurs de la chaîne d'achat
- Expérimenter et développer des pratiques d'analyse visant à garantir l'impartialité des achats, notamment à travers l'anonymisation des réponses (en interne) ou le masquage des prix

> *Surveiller et prévenir les comportements anticoncurrentiels*

- Établir une analyse comparative des prix pratiqués en amont du lancement d'un marché
- S'assurer de la cohérence des écarts de prix entre les offres au regard des différences techniques (ex. qualité) et de la réalité économique du marché. Demander la remise d'une décomposition du prix lorsque cela est possible.

PROMOUVOIR, DEVELOPPER ET PILOTER LA POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

OBJECTIFS CHIFFRÉS, JALONS COMMUNS ET INDICATEURS ASSOCIÉS

→ D'ici 2027, une formation relative à l'achat responsable est mise en place

> *Mise en place d'une formation relative à l'achat responsable*

→ D'ici 2027, tous les acheteurs des services supports ont suivi la formation relative à l'achat responsable

> *Part des acheteurs des services supports ayant suivi la formation relative à l'achat responsable*

→ D'ici 2028, au moins un agent est sensibilisé à l'achat responsable au sein de chaque structure prescriptrice

> *Nombre moyen d'agents sensibilisés à l'achat responsable au sein des structures prescriptrices*

→ D'ici 2027, un réseau interne de référents "achats responsables" est composé et animé (au moins 1 réunion par an)

> *Nombre de réunions annuelles du réseau interne de référents*

→ D'ici 2030, 100% des marchés achevés sont évalués sur l'exécution de leurs considérations sociales et environnementales

> *Part des marchés achevés évalués sur l'exécution de leurs considérations sociales et environnementales*

→ D'ici 2030, l'établissement est labellisé « Relations fournisseurs et achats responsables » (RFAR)



ACTIONS À POURSUIVRE OU À METTRE EN ŒUVRE

> *Promouvoir la politique et bonnes pratiques d'achats responsables*

- Diffuser et promouvoir le Plan des Achats responsables à travers des communications ciblées auprès de la communauté universitaire et vers l'extérieur
- Promouvoir les outils à disposition des prescripteurs (notamment la communauté des achats responsables RAPIDD)

> *Animer et développer la démarche d'achats responsables*

- Créer et animer un ou des réseaux internes de référents, composé(s) d'acheteurs et de techniciens
- Accroître l'offre de formation autour de l'achat responsable pour les acheteurs et les prescripteurs, en s'appuyant notamment sur les engagements du Plan des Achats responsables



PROMOUVOIR, DEVELOPPER ET PILOTER LA POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES**ACTIONS À POURSUIVRE OU À METTRE EN ŒUVRE****> *Piloter la politique d'achats responsables et assurer une démarche d'amélioration continue***

- Communiquer régulièrement sur l'évaluation du Plan des Achats responsables et le suivi des indicateurs, par le biais notamment de sa mise à disposition dans les outils d'aide au pilotage et d'information décisionnelle
- Fiabiliser les données et indicateurs relatifs aux enjeux sociaux et écologiques
- Se doter d'outils robustes permettant d'analyser, d'évaluer et de vérifier les propositions des candidats et leur exécution
- Former et accompagner les prescripteurs afin d'assurer un meilleur suivi d'exécution des engagements environnementaux des fournisseurs
- Réaliser des bilans de fin de marché pour évaluer la pertinence et l'efficacité des clauses mises en œuvre, et permettre leur évolution
- Assurer un suivi et une évaluation de l'efficacité des considérations sociales et environnementales dans les marchés
- Établir une procédure d'application des pénalités en cas de non-respect des dispositions contractuelles
- Se doter des moyens humains nécessaires pour assurer la mise en œuvre sur le long terme de la politique d'achats responsables de l'établissement
- Mettre en place des clausiers (de critères et de clauses) sur l'ensemble des axes du Plan des Achats responsables et les maintenir régulièrement à jour à travers les retours d'expérience effectués
- Signer la Charte RFAR et préparer la candidature de l'établissement au label RFAR
- Engager une analyse visant à évaluer l'impact des considérations environnementales et sociales sur le coût des achats.